

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Avril 2025**

## **Convocation le 03/04/2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le 08 Avril à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Geysans, dûment convoqué le 03/04/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André MEGE, Maire.*

*Étaient présents : MM Joël BONNET, Jonathan CAFFYN, Jean-Paul CHALLANCIN, Jocelyn FIAT, Bruno JULIEN, Marc LYKO, Hervé RAVEL, William SAVOYE, Mmes Nicole COLLIN, Carole LADREIT, Agnès MONNET,*

*Étaient absentes excusées : Audrey GONSON a donné procuration à Marc LYKO, Evelyne ROIBET a donné procuration à Jocelyn FIAT*

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Jean-Paul CHALLANCIN a été désigné secrétaire de séance.*

## **Ouverture de séance : 20h30**

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 11 Mars 2025 a été validé par l'ensemble des participants.

## **Urbanisme,**

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers en cours :

Déclarations Préalables accordées pour des panneaux photovoltaïques sur toitures Le Clos St Victor, changement de menuiserie chemin des Blâches,

Déclarations Préalables déposées pour des panneaux photovoltaïques sur toiture maison Chemin de Merles, panneaux photovoltaïques sur toiture hangar Chemin de Galaure, pour ouverture porte fenêtre et balcon, pour changement toiture et pose fenêtres Chemin des Prunelles

Demandes de pièces complémentaires pour DP création ouverture Chemin des Fossiles, panneaux photovoltaïques sur toiture hangar Chemin de Galaure, et toiture maison Chemin de Merles

PC accordé pour pool house et piscine chemin des Pépinières

## **Objet : RPI, Périscolaire du mercredi et vacances scolaires**

Au niveau scolaire nous attendons le rendez-vous fixé à Jeudi 10 Avril avec Peyrins pour le retour des MS à Geysans. Peyrins suite à cette annonce a décidé de rompre le RPI avec Geysans malgré les termes de la convention qui autorisait Geysans à reprendre les MS de plus la commune souhaite ne les reprendre que pour une année scolaire compte tenu de la fermeture probable d'une classe en sept 2026.

Périscolaire du mercredi et vacances scolaires : la décision avait déjà été prise défavorablement pour cette création à geysans. Concernant la participation de la commune de Geysans à l'accueil des mercredis et des vacances scolaires au centre aéré de Peyrins il y aura une discussion à ce sujet avec Peyrins nous en profiterons pour demander les effectifs d'enfant de Geysans lors des activités du « centre aéré » de Peyrins sur ces horaires.

Lors de l'aménagement de la cours « gravier » les bordures autour des arbres seront enlevées et un revêtement spécifique sera mis entre le goudron et l'arbre.

**Objet : Vote du Taux des Taxes**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur Le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, avait été de nouveau votés à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, les taux des taxes subissent des règles de liens entre elles.

Compte tenu des projets en cours, Monsieur le Maire propose le maintien des taux

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

Par 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**DÉCIDE** de laisser fixé les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.23 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.31 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.57 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Objet : Vote du Budget Primitif chaufferie bois 2025**

Il est fait état des différentes dépenses et recettes qui peuvent être envisagées par la commune de Geysans pour cette année 2025 concernant le budget chaufferie bois au regard des sections d'investissements et de fonctionnement de celui-ci.

Les montants des sections sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	17 066.99 €	17 066.99 €
Section d'exploitation	39 693.42 €	39 693.42 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0abs

Le budget primitif chaufferie bois 2025 ainsi fixé est adopté

**Objet : Vote du Budget Primitif 2025**

Vu la délibération n° 08/2025 du 11 Mars 2025 d'approbation du Compte Financier Unique 2024 et de l'affectation du résultat.

Vu la délibération n° 13/2025 du 08 Avril 2025 de vote des Taux des Taxes.

Il est fait état des différentes dépenses et recettes qui ont pu être envisagées par la commission des finances compte tenu des projets de la commune pour le budget primitif communal pour cette année 2025 au regard des sections d'investissements et de fonctionnement de celui-ci.

Les montants prévus dans les sections sont les suivants :

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>MONTANT</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	204 400.00
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilé	212 620.00
<b>014</b>	Atténuations de produits	7 677.00
<b>022</b>	Dépenses imprévues	0.00
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	135 656.84
<b>042</b>	Opérations ordre transf. entre sections	3 453.85
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	76 810.00
<b>66</b>	Charges financières	6 729.00
<b>67</b>	Charges spécifiques	0.00
<b>68</b>	Dotations aux provisions	10.00
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>647356.69</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	1 269 837.29
<b>013</b>	Atténuations de charges	0.00
<b>042</b>	Opérations ordre transf. entre sections	0.00
<b>70</b>	Prod. services, domaine, ventes divers	32 380.00
<b>73</b>	Impôts et taxes	53 370.00
<b>731</b>	Fiscalité locale	269 094.00
<b>74</b>	Dotations et participations	73 677.03

<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	18 000.00
<b>76</b>	Produits financiers	
<b>77</b>	Produits spécifiques	
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 716 358,32</b>

### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>		
<b>020</b>	Dépenses imprévues	0.00
<b>040</b>	Opérations ordre transf. entre sections	0.00
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	0.00
<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
<b>13</b>	Subventions d'investissement	0.00
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	14 000.00
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	0.00
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	65 000.00
<b>23</b>	Immobilisations en cours	115 500.00
<b>26</b>	Participations et créances rattachées	0.00
<b>27</b>	Autres immobilisations financières	0.00
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>194 500.00</b>
<b>RAR</b>		<b>89 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>283 500.00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>001</b>	Solde exécution invest. reporté	0.00
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement	135 656.84
<b>040</b>	Opérations ordre transf. entre sections	3 453.71
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	0.00
<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	46 426.95
<b>13</b>	Subventions d'investissement	57 466.50
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	0.00
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	0.00

<b>23</b>	Immobilisations en cours	0.00
<b>26</b>	Participations et créances rattachées	0.00
<b>27</b>	Autres immobilisations financières	0.00
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>243 004.00</b>
<b>RAR</b>		<b>40 496.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>283 500.00 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Approuve** le budget primitif M57 communal 2025 arrêté comme suit

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	283 500.00 €	283 500.00 €
Section d'exploitation	647 356.69 €	1 716 358.32 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

**Autorise** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

La note de présentation du BP 2025 est annexée à ce compte rendu

**Objet : Demande de subventions au titre des amendes de polices 2025**

Le Maire expose au conseil municipal qu'une somme est chaque année attribuée à plusieurs communes par le Conseil Départemental au titre des amendes de police et que cette année Geysans peut en bénéficier si des achats ou aménagements nécessaires à la sécurité routière sont effectués. Il propose effectivement plusieurs marquages au sol notamment :

- Pour la création d'un passage piétonnier au niveau du cimetière avec logo piéton
- Pour la création d'un cédez le passage
- Pour la réfection des « pas » correspondants aux ronds orange pour le chemin emprunté par les écoliers pour le trajet à la salle polyvalente
- Pour la réfection des places de PMR

Le Conseil Départemental a annoncé qu'une somme de 2578 € serait allouée à cet effet.

Monsieur Le Maire propose les différents devis réceptionnés pour des montants allant de 4598€ HT à 6401.94€ HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :**

**Par 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**

- **Valide** plusieurs des prestations précédentes proposées de marquage au sol pour un montant minimum de 4000.00 € HT et maximum de 6000.00 € HT.
- **Demande** au Conseil Départemental de la Drôme d'affecter l'aide au titre du produit des amendes de police 2025 aux prestations de sécurité routière cités précédemment pour un montant de 2 578.00 € HT.

**OBJET : Travaux de Voirie 2025**

Mr Le Maire expose que plusieurs travaux de voiries seront à effectuer courant de l'année 2025. Il propose les devis correspondants aux travaux nécessaires notamment sur :

- Chemin de Saint Ange
- Chemin de la Savasse
- Route du Bourg : partie basse et carrefour
- Chemin de la Savasse

ainsi que des emplois partiels sur diverses portion de route, ces priorités pourront être modifiées si des détériorations plus urgentes sont à traiter.

Monsieur Le Maire propose de demander une aide à Valence Romans Agglo au titre des fonds de concours.

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier le VI de l'article L.5216-5,

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo en date du 13 Décembre 2023 approuvant le règlement des fonds de concours,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement (HT)		Recettes attendues	
Ensemble des travaux de voirie	32 115.00€	Fonds de concours sollicité	16 057.50€
		Commune	16 057.50€
Total	32 115.00€	Total	32 115.00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Par 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**

**Autorise** le Maire à solliciter un fond de concours auprès de Valence Romans Agglo

**Autorise** le Maire à signer tout devis inférieur à ce montant de 32115.00€ qui aura été choisi par la commission « voirie »

**Autorise** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

**Objet : renforcement du réseau BT à partir du poste de la sivetière**

Monsieur le Maire expose que Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

<b>Opération : Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT à partir du poste LA SIVETIERE par mutation de 160 à 250 kva du transformateur	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>3 899.16 €</b>
dont frais de gestion :	185.67 €
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	3 899.16 €
<b>Participation communale</b>	<b>Néant</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 14 POUR, 0 CONTRE 0 abstention

1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**Divers:**

- **Le 26/04 G11 à St Michel sur savasse** : bornes moustiques, frelon asiatiques : pièges
- cérémonie du 19 Mars de la FNACA à 12h15 au cimetière.
- 28 mars inauguration méthanisation à 10h : visite
- le radar a été installé il prend dans les 2 sens à 70kmh
- 24 mars : inspection à la gendarmerie, baisse des effectifs,
- Les « incivilités » à Geysans : Nous déplorons encore des dégâts sur les biens de la commune (volets de l'école) ou des biens de particuliers : voitures... Nous demandons à tous d'être vigilants et de nous informer de toute dégradation vue et aux parents de sensibiliser leurs enfants : les cailloux décoratifs des massifs ne sont pas là pour être utilisés pour graver sur les murs...et nous déplorons des remblais déversés en pleine nature sur Saint Ange
- Un concours est mis en place « Décorons notre village avec une réalisation » règlement sur nos moyens de communication.

- Réunion jeunesse : la caravane pop-corn de l'agglomération sera dès le mois de septembre à Geyssans pour les 11 à 17 ans tous les Jeudi après midi
- Réunion SIEH : Présentation du nouveau directeur, budget du SIEH : projet achat d'un autre groupe électrogène, ils ont acheté des tablettes pour relever les compteurs, résultat de l'année très correct cette somme sera conservée au cas où des réparations imprévues devront avoir lieu.

**Fin de séance à 23h10**

**Sauf imprévus prochain cm le 06 Mai à 20h30**